

NEWSLETTER

Dans le département

Nous sommes tous mobilisés pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Le Préfet des Yvelines a ainsi annoncé, suite à l'irrespect des consignes de confinement, la publication d'un arrêté interdisant les promenades dans les parcs, jardins, massifs forestiers, et berges de la Seine et de l'Oise.

À partir du 24 mars, les conditions de déplacement sont précisées : 1 sortie par jour, 1 heure maximum, à moins d'1 kilomètre de son domicile. Les marchés ouverts sont fermés, sauf dérogation.

Nous continuons aussi chaque soir à applaudir et soutenir le personnel soignant.

LES ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Nous sommes en guerre sanitaire contre le COVID-19 »

Lundi 16 mars, le Président de la République a annoncé à 20h les **mesures d'urgence** pour faire face à cette crise sanitaire. **Dès mardi 17 mars midi**, pour un minimum de 15 jours, les déplacements en métropole et en outre-mer sont fortement réduits et possibles uniquement dans des cas limitativement énumérés. De plus, il a été décidé de réserver les masques en priorité pour les soignants de l'hôpital, la médecine de ville et de campagne. Un service minimum de garde d'enfants dans les crèches et les écoles a été également organisé pour le personnel soignant. Des discussions sont en cours entre Emmanuel Macron et le Président italien Sergio Mattarella sur notamment les frontières franco-italiennes. **Ralentir la propagation du virus est l'objectif principal de ces mesures.** Notre volonté est de protéger les plus vulnérables. Nous devons garantir l'intérêt supérieur du pays.

« Faisons preuve d'esprit solidaire, de sens des responsabilités. »

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Les élections municipales

Diverses mesures sont inscrites dans le projet de loi COVID-19 concernant les élections municipales.

Dans les communes où le conseil municipal a été élu au premier tour, le 15 mars dernier, l'élection est « acquise ».

Les conseillers municipaux et communautaires élus au 1er tour entreront en fonction à une date fixée par décret.

Pour le second tour des élections municipales, deux options :

- Si la situation sanitaire le permet :
21 juin 2020
Second tour des élections.
- Si la situation sanitaire ne le permet pas :
Le mandat des conseillers municipaux et communautaires serait prorogé (selon une durée fixée par la loi).

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

• MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le Ministre Olivier Véran a salué ceux qui rejoignent la réserve sanitaire, ceux qui s'engagent afin d'aider leurs aînés. Le Ministre a également annoncé qu'il n'est pas recommandé de **prendre des anti-inflammatoires** (tels que les médicaments suivants : ibuprofène, cortisone, entre autres). **Cela pourrait aggraver l'infection.** Il est toutefois possible de prendre du paracétamol. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin. Le ministère a prévu que les pharmacies resteront ouvertes tout au long de la crise sanitaire et qu'il n'y aurait pas de pénurie, rappelant toutefois qu'il est dangereux de faire des stocks chez soi.

• MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Deux attestations de déplacement dérogatoires (téléchargeables en cliquant sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) ont été mises en ligne afin de permettre à un salarié de se déplacer pour aller travailler et afin de permettre aux concitoyens de se déplacer dans des cas limitativement énumérés. Le Ministre Christophe Castaner a salué les décisions des élus locaux permettant de renforcer les mesures de restriction de déplacement dans leurs communes afin d'appuyer le travail des policiers et gendarmes. Le Ministre rappelle le respect des mesures-barrières et surtout la nécessité de protéger les policiers. La mission de ces 100 000 policiers et gendarmes en déploiement est de vérifier que chaque personne soit bien en possession de son attestation en cas de sortie. Un décret met en place la verbalisation d'une amende forfaitaire de 135€, majorée à 375€, en cas de non-respect des consignes de confinement. En cas de récidive, les amendes peuvent être majorées entre 1300€ et 3750€. Pour les déplacements des personnes occupant des emplois indispensables, les démarches sont désormais simplifiées.

Au Parlement

Ce jeudi 19 mars, le Parlement reprenait ses travaux avec l'examen de deux projets de loi pour limiter la crise sanitaire. L'Assemblée nationale examinait le projet de loi de finances rectificatif pour 2020 afin de faire face à la crise économique qu'engendre la pandémie. Le Gouvernement a décidé d'activer tous les leviers pour protéger les entreprises et les salariés. Le texte a été adopté à l'unanimité.

Vendredi 20 mars, l'Assemblée Nationale examinait le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID-19, visant à protéger les populations.

Le Parlement a adopté le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19.



• MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Cette crise sanitaire affecte gravement l'économie du pays. C'est pourquoi il est primordial de soutenir les entreprises et les emplois. Le report des cotisations sociales attendu par les entreprises a été annoncé par Gérard Darmanin. De plus, le dispositif de chômage partiel sera simplifié et renforcé. L'entreprise versera une indemnité égale à 70% du salaire brut à ses salariés. Les salariés au SMIC ou moins seront indemnisés à 100%. Les objectifs majeurs sont de limiter les faillites et les licenciements. La protection sanitaire est primordiale tout autant que l'assurance d'un service économique minimum. Des mesures économiques sont également prises garantissant le pouvoir d'achat des travailleurs handicapés par un maintien de leurs salaires. Ainsi, les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) continueront de verser les salaires aux travailleurs handicapés privés d'activité. Le Ministre Bruno Le Maire a mis en place le mécanisme de prêts garantis par l'État. Ces prêts doivent permettre de soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.

Les conditions du prêt : [téléchargez le document Prêt garanti par l'état](#).

La procédure : [consultez la procédure pour les entreprises de moins de 5000 salariés](#).

• MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURE, DE LA RECHERCHE, ET DE L'INNOVATION

La recherche scientifique est indispensable à la Nation. C'est pourquoi, il a été décidé d'augmenter de 5 milliards d'euros le budget de la recherche sur 10 ans. « *Une société qui investit dans la recherche est une société plus forte pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain* » a déclaré la Ministre Frédérique Vidal. Il a également été décidé de la fermeture des universités qui resteront cependant mobilisées pour assurer une continuité pédagogique. Les étudiants pourront poursuivre leur formation à distance via l'espace numérique de travail FunMooc.

Lutte contre les fausses informations

Le Secrétaire d'État chargé du numérique, Cédric O, a annoncé l'importance de l'action des médiateurs numériques afin d'aider les Français à réaliser en ligne leurs démarches du quotidien pendant le confinement. Le Secrétaire d'État a également rappelé qu'il était important d'être vigilant face aux fausses informations qui peuvent circuler.

~~Non~~, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, n'envisage pas de repousser les vacances d'été. Par ailleurs, certains rattrapages donneront lieu à des dispositifs de soutiens scolaires gratuits.

~~Non~~, le Coronavirus COVID-19 ne touche pas que les personnes âgées.



• MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le Ministère a mis en place un nouveau dispositif : **#CultureChezNous**, une innovante offre culturelle numérique. Ce dispositif permet d'accéder à la culture sous toutes ses formes.

• MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le Ministre Jean Michel Blanquer a assuré l'importance de l'enseignement à distance avec le dispositif « Ma classe à la maison ». Les élèves et leur famille reçoivent un lien internet pour se connecter à l'enseignement à distance et disposer de toute la méthodologie nécessaire à la continuité du service public de l'éducation. Les académies mettent aussi à disposition des familles une permanence téléphonique pour répondre aux questions. Pour contacter l'Académie de Versailles : 01 30 83 44 44.

• SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU LOGEMENT

Le Secrétaire d'État Julien Denormandie a annoncé la réquisition de nouveaux centres afin de loger les sans domiciles fixes les plus fragiles. Le Groupe Accor met à disposition plus de 500 places d'hébergement afin d'accueillir les personnes sans-abris partout en France. Les associations s'organisent également pour participer à la mise à l'abri des personnes sans logement. L'État a engagé 50 millions d'euros pour mettre à l'abri les plus démunis.

• SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX TRANSPORTS

Toutes les stations-services et leurs points de restauration rouvrent progressivement afin de permettre aux routiers d'y avoir accès. Un décret sera pris afin de sécuriser les usagers avec une obligation de désinfecter les transports publics. Le Ministère a demandé aux compagnies aériennes de maintenir un certain nombre de lignes et de modérer leurs prix afin de permettre aux citoyens et aux résidents français de rejoindre leur domicile.



Et l'Europe ?

La Commission européenne répond également à la crise sanitaire causée par le virus COVID-19 :

- Pour la première fois, l'Union européenne se dote d'une réserve commune de matériel médical. 50 millions d'euros seront consacrés à cette réserve. Elle comprendra des dispositifs médicaux de soins intensifs et des équipements de protection individuelle, ainsi que des traitements et du matériel de laboratoire.
- La Commissaire européenne bulgare Mariya Gabriel, chargée de l'Innovation et à la Jeunesse, a précisé que 136 équipes européennes travaillent sur un vaccin.
- Il a été décidé que les frontières extérieures de l'espace Schengen (26 États membres, dont 22 de l'UE) seront fermées.

Des mesures exceptionnelles ont été prises par la Banque Centrale Européenne sur le plan budgétaire : 750 milliards d'euros ont été annoncés.

• MINISTÈRE DES ARMÉES

L'armée mobilise ses infrastructures : le porte-hélicoptères amphibie Tonnerre de la Marine a appareillé à Marseille afin d'évacuer les patients en réanimation en Corse vers des établissements de santé en capacité de les accueillir. L'armée s'est également mobilisée afin de livrer 5 millions de masques chirurgicaux aux domaines hospitaliers.

• MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Président de la République a également exprimé le soutien de la France à l'Italie. Le Ministère ainsi que tous les postes diplomatiques et consulaires sont pleinement mobilisés pour protéger les Français de l'étranger ainsi que les transfrontaliers. Il est important pour les autres pays européens d'adopter les mesures adéquates. Sans cela, la France ne peut pas accepter, pour des raisons sanitaires, l'entrée des ressortissants de ces pays sur le territoire. Les mandats des conseillers des Français de l'étranger ainsi que des délégués consulaires seront prorogés au plus tard jusqu'au mois de juin 2020.

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains.
- Toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale



Florence Granjus

Députée des Yvelines

E-mail : florence.granjus@assemblee-nationale.fr

Site Internet : florencegranjus.fr

Twitter : twitter.com/fgranjus

Facebook : facebook.com/fgranjus78

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS